



LIGUE PACA ÉCHECS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES

Règlement phase Ligue PACA



Le présent règlement est un complément au règlement du championnat de France Jeunes de La FFE téléchargeable à l'adresse :

http://www.echecs.asso.fr/Actus/14689/J01_2024_25_Championnat_de_France_Jeunes.pdf.

Le règlement de la Ligue complète le règlement fédéral en s'adaptant à la Ligue mais ne s'y substitue pas.

1. Préambule

La Ligue PACA organise des tournois qualificatifs regroupant les 6 départements de la ligue : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse. L'ensemble des tournois est regroupé sous l'appellation « Grand Prix Jeunes ligue PACA-Échecs ». Il est possible d'utiliser une appellation simplifiée ou encore « Grand Prix de France PACA ».

Dans la suite du document, l'appellation « directeur des jeunes » est celle du président de la commission jeune par défaut, à moins qu'une autre personne n'assume cette fonction.

Dans chaque catégorie U8 à U16 les participants filles et garçons au GP PACA disputent un même tournoi. Toute joueuse participant au GP PACA peut se qualifier au championnat de France en catégorie mixte et en féminin, indépendamment de son parcours en qualification départementale. Dans le présent règlement le terme « joueur » désigne un garçon ou une fille.

L'organisation du GP Jeunes PACA est sous la responsabilité du directeur des jeunes de la ligue. L'attribution de l'organisation à un club se fera le plus tôt possible par décision du Comité directeur. La date limite du dépôt des candidatures est fixée par la direction de la Ligue. A défaut, la date limite est le 30 septembre. Le présent règlement est valable à partir de la saison 2024-2025.

2. Organisation générale

2.1 Rondes

- Jusqu'à 10 joueurs : la ligue laisse le choix du nombre de rondes au Comité départemental, en adéquation avec la cadence adoptée ;
- 11 à 30 joueurs : minimum 6 rondes ;
- 31 à 50 joueurs : minimum 7 rondes ;
- 51 à 70 joueurs : minimum 8 rondes ;
- 71 à 100 joueurs : minimum 9 rondes ;
- A partir de 101 joueurs : minimum 10 rondes.

2.2 Repêchages

Le présent règlement ne prévoit aucun repêchage en cas de désistement d'un joueur pour le GP PACA.

2.3 Phase Départementale

Chaque Comité Départemental doit rédiger un règlement et en adresser un exemplaire à la Ligue. La Ligue validera chaque règlement départemental en s'assurant qu'il est bien compatible avec le mode de qualification global de la Ligue. Une copie sera adressée à la CT FFE. Dans chaque département et chaque catégorie, les filles et les garçons disputent le même tournoi. Les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes regroupent leur championnat. Les qualifications départementales doivent se dérouler au plus tard 1 mois avant le Grand Prix PACA. Le règlement départemental devra indiquer le système de départage adopté. Les titres de championne et champion départementaux ne pourront être attribués que si le règlement départemental autorise la participation des qualifiés d'office.

2.4 Phase zone interdépartementale

2.4.1 Nombre minimum de joueurs qualifiés

- U16/U14 : 40 joueurs dont au moins 14 filles ;
- U12 : 46 joueurs dont au moins 14 filles ;
- U10 : 48 joueurs dont au moins 16 filles ;
- U8 : 46 joueurs dont au moins 16 filles.

2.4.2 Répartition des places entre les départements :

Dans une catégorie donnée : chaque département a droit à 1 place, à condition d'avoir au moins 1 participant en phase départementale. Les places restantes sont réparties à partir des effectifs licenciés A au 31 août de la saison précédente. La méthode est la proportionnelle à la plus forte moyenne. Dans la catégorie N sont pris en compte au 31 août les licenciés A filles et garçons, 1- ère année de la catégorie N et 2-ème année de la catégorie N-1.

2.4.3 Règle des qualifiés bonus

Tout joueur ayant obtenu en phase départementale le même nombre de points que le dernier qualifié selon l'article 3.2.1 ci-dessus est également qualifié.

2.4.4 Places pour les filles

Par catégorie, chaque département a droit à 1 fille au minimum, à condition d'avoir au moins 1 participante en phase départementale. Les places minimums restantes pour les filles sont réparties à partir des effectifs licenciés A au 31 août, selon la méthode de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Dans la catégorie N sont prises en compte au 31 août les licenciées A, 1^{ère} année de la catégorie N et 2^e année de la catégorie N-1.

Si dans un département donné et une catégorie donnée le minimum de filles n'est pas atteint, seront également qualifiées les joueuses suivantes au classement jusqu'à obtention du minimum requis de qualifiées, ainsi que les joueuses ayant obtenu le même nombre de points que la dernière ainsi qualifiée.

2.4.5 Application de la proportionnelle entre départements

Si la proportionnelle à la plus forte moyenne ne permet pas de décider l'attribution d'une place entre deux ou plusieurs départements, il sera attribué une place à chacun des départements concernés.

2.4.6 Cas des Alpes de Haute Provence (04) et Hautes Alpes (05)

Dans chaque catégorie, les départements 04 et 05 regroupent leurs tournois et mettent en commun leurs places qualificatives. Dès que les deux départements ont au moins un participant alors l'ensemble dispose d'au moins 2 places. Les places sont attribuées selon le classement sans tenir compte du département d'origine des joueurs.

Les tournois se jouent à la cadence choisie par les départements :

- Minimum 15 min + 5 s/coup pour les catégories U8 et U10 :
- Minimum 25 min + 10 s/coup pour les grandes catégories.

2.5 Arbitrage des championnats qualificatifs

Voir règlement fédéral.

2.6 Qualifications d'office

Les qualifiés d'office au championnat de France, définis par le règlement national, peuvent participer au GP PACA. Leur participation ne remet pas en cause leur qualification d'office.

La qualification d'office au championnat de France ne donne aucune qualification d'office pour le GP PACA. Pour participer au GP PACA, les qualifiés d'office pour le Championnat de France doivent se qualifier pour le grand Prix PACA lors de la phase départementale. Si un qualifié d'office se qualifie au GP PACA, il ne sera pas compté dans les calculs des places minimum et des places minimum filles de son département.

L'organisateur pourra organiser en plus des tournois qualificatifs un Open réservé aux cadets, juniors et qualifiés d'office des différentes catégories non engagés dans un tournoi qualificatif.

2.7 Qualifications supplémentaires

Voir règlement fédéral.

2.8 Sur classement

La participation d'un joueur en sur-classement est possible. Seuls les clubs peuvent déposer une demande de sur classement pour leurs joueurs.

2.9 Confirmation des qualifications

A l'issue de sa phase qualificative, chaque département doit transmettre dans les 48 h au directeur des jeunes de la ligue la liste des qualifiés dans les différentes catégories, avec pour chacun un numéro de téléphone et/ou une adresse électronique valides.

Chaque qualifié doit informer le directeur des jeunes de sa participation ou non-participation au GP PACA.

Le directeur des jeunes peut fixer une date limite au-delà de laquelle un joueur n'ayant pas confirmé perd sa qualification. Cette date sera fixée au plus tôt 7 jours après la fin du dernier championnat départemental.

3. Tournois Phase ligue PACA

3.1 Règles

Voir règlement fédéral.

Chaque participant devra avoir rempli et transmis au directeur des jeunes de la ligue, sa fiche d'inscription, téléchargeable sur le site de la ligue ou distribuée lors de la phase départementale, avant la date précisée par la ligue. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

3.2 Cadences

Pour les catégories U10/ U08 : 30 min + 10 s/coup. Le tournoi est homologué « rapide FIDE ». L'article A.5 de l'annexe A du livre de l'Arbitre s'applique.

Pour les autres catégories : 1 h + 30 s/coup. Le tournoi est homologué « FIDE ».

Les tournois se déroulent au système suisse en 8 rondes, sur 4 jours de U12 à U16, sur 2 jours pour les U8 et U10.

Si le nombre de participants ne permet pas la mise en place d'un tournoi selon les modalités ci-dessus le directeur des jeunes et l'arbitre mettront en place un tournoi permettant aux joueurs de se qualifier dans les meilleures conditions.

3.3 Classements

Les classements sont établis au nombre de points.

Les tournois ayant lieu au système suisse utilisent comme départage des ex aequo dans l'ordre : a) le Buchholz tronqué b) le Buchholz c) la performance.

3.4 Départage

Le départage entre joueurs ex-aequo se fait à la grille américaine sans match de départage.

3.5 Qualifiés au championnat de France

3.5.1 Qualifications en mixte et en féminines

Dans chaque catégorie l'arbitre détermine pour chaque joueur, en suivant l'ordre du classement :

- Pour un garçon, s'il est qualifié pour le championnat de France mixte ;
- Pour une fille, si elle est qualifiée pour le championnat de France mixte, le championnat féminin, ou potentiellement pour les deux.

3.5.2 Spécificité des qualifications des filles

Si une joueuse est potentiellement qualifiée au championnat de France en catégorie mixte et en féminin, elle doit faire le choix d'une qualification immédiatement après la fin du tournoi.

Le choix peut être annoncé à l'arbitre :

- Par l'un des parents, sur place ou à l'avance par mail adressé au directeur des Jeunes de la ligue ;
- Par un entraîneur ou responsable de club mandaté par les parents ;
- Par la joueuse elle-même si son âge et son expérience sont suffisants pour qu'elle assume ce choix.

A défaut de choix clair et indiscutable la joueuse est considérée comme optant pour la catégorie féminine.

L'annonce du choix ou l'application du choix par défaut sont définitives. Ils permettent à l'arbitre de libérer une place pour la catégorie non retenue par la joueuse.

3.5.3 Transmission des noms des qualifiés aux championnats de France

Le directeur des jeunes de la Ligue communique à la FFE la liste des qualifiés à l'issue des Tournois Phase ligue PACA.

3.5.4 Renoncements aux qualifications

Si un joueur qualifié au championnat de France renonce à y participer, il est fortement demandé aux parents d'en informer sans délai le directeur Jeunes de la Ligue, par mail ou courrier postal.

3.5.5 Cas d'une double qualification

Si un joueur ou une joueuse dispose d'une double qualification à l'issue du GP PACA, il est fortement recommandé aux parents que l'inscription au championnat de France soit effectuée le plus tôt possible, et que le directeur Jeunes de la Ligue soit avisé de l'inscription et de la catégorie, sans délai, par mail ou par courrier postal.

3.6 Champions PACA

Les titres de champion PACA et de championne PACA sont décernés à l'issue du GP Jeunes PACA. Les modalités sont précisées dans un document annexe hors règlement.

4 Arbitrage du GP PACA

La ligue désignera six arbitres pour la phase ligue : un arbitre principal sur 4 jours, un adjoint sur 4 jours et 4 arbitres adjoints aux petites catégories sur 2 jours. Un arbitre consacré au Fair-Play peut être demandé en supplément de ces arbitres, à la demande de l'arbitre en chef.

L'accès à la salle de jeu n'est pas autorisé aux parents, accompagnateurs et entraîneurs.